



ARTICLE 1 :

La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur du Groupe BPCE Sports. La compétition nationale est ouverte à l'adhérent(e)s répondant au règlement intérieur du Groupe BPCE Sports.

ARTICLE 2 :

L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.

ARTICLE 3 :

Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.

ARTICLE 4 :

En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du Challenge National, le compétiteur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante, son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.

ARTICLE 5 :

Les frais d'arbitrage seront supportés par l'ensemble des participants.

ARTICLE 6 :

Le Groupe BPCE Sports sera représenté, au Challenge National par un Délégué qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des adhésions, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements.

**Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves.
Il confiera, pour un an, le Challenge Groupe BPCE Sports à l'équipe Challenger.**

ARTICLE 7 :

Le nombre de participants d'une même équipe pourra être limité.

ARTICLE 8 :

Les qualifications régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française de Badminton.

ARTICLE 9 :

Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française de Badminton.

ARTICLE 10 :

La compétition sera dirigée par un ou plusieurs arbitres officiels. A défaut, les capitaines d'équipes se réuniront pour désigner un arbitre bénévole soit par accord, soit par tirage au sort, si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.

ARTICLE 11 :

Les Compétiteurs s'inscrivent au challenge national en indiquant leur classement FFBA. Tout joueur ayant été classé ne pourra s'inscrire dans la catégorie "non classé". Son inscription sera enregistrée avec un classement FFBA "assimilé" immédiatement inférieur à celui qu'il avait lors de son dernier classement.

REGLEMENT BADMINTON

ARTICLE 12 :

Challenges Badminton hommes et dames :

Il sera procédé à deux compétitions séparées hommes et dames. Dans chacune des deux compétitions, les challenges seront divisés en 2 phases :

Un premier tour de simples en poules, avec phase finale en tableau.

Un deuxième tour de doubles en tableau.

a) 1er tour (simple).

Les joueurs ou joueuses seront réparti(e)s en poules de quatre par tirage au sort effectué sous le contrôle du Délégué Groupe BPCE Sports. Des têtes de série seront attribuées aux joueurs ou joueuses les mieux classés. Deux joueurs d'une même équipe ne devront pas se retrouver dans la même poule.

Tous les joueurs ou joueuses d'une même poule se rencontrent. Un classement sera établi à l'issue de toutes les rencontres.

Les deux premier(e)s de chaque poule sont qualifié(e)s pour le second tour, les 3ème et 4ème sont éliminés.

La qualification est faite sur la base du meilleur set average et si nécessaire du meilleur point average. L'organisateur prévoira, si nécessaire, de qualifier le ou les meilleur(e)s 3èmes pour compléter le tableau final.

b) Tableau Final (simple).

Les joueurs ou joueuses qualifié(e)s seront répartis en deux moitiés de tableau. Les premiers de poules rencontrent les 2èmes de poules. Les inscrits dans une même poule ne peuvent se rencontrer avant la finale.

Les perdants de poules seront répartis dans un tableau complémentaire.

Un classement intégral sera réalisé selon la même formule que le tableau principal en vue d'obtenir un classement complet des participants.

ARTICLE 13 :

Tous les matches, y compris la finale, se joueront en 3 sets gagnants de 21 points. Le délégué Groupe BPCE Sports, en accord avec les organisateurs, a capacité à modifier ces critères en fonction du nombre de participants.

ARTICLE 14 :

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est fixé à 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

ARTICLE 15 :

La compétition se déroule en auto arbitrage jusqu'aux demi-finales. A partir de cette phase des arbitres sont prévus. Cependant, sur demande des joueurs auprès du juge arbitre, ils peuvent être désignés à tout moment du tournoi.

ARTICLE 16 :

Une compétition de doubles masculins, mixtes ou féminins sera organisée dont les points seront pris en compte pour l'attribution du Challenge dans chacune des catégories « hommes » ou « dames » avec une particularité pour la catégorie "doubles mixtes" dont les points seront partagés entre les Hommes et les dames.

Les équipes de doubles seront composées de joueurs ou joueuses d'un même Etablissement. Chaque joueur ou joueuse ne pourra participer qu'à 2 catégories maximum sur le challenge (parmi le simple et les doubles)

REGLEMENT BADMINTON

En fonction du nombre de participants, les organisateurs auront la faculté d'opter, pour la compétition de doubles, pour une formule en tableau ou en poules.

Des têtes de série seront établies en fonction du total des classements individuels des 2 joueurs. En cas d'égalité de ce total, ou en l'absence de classement individuel, les classements au challenge de l'année précédente pourront être pris en compte.

Les doubles de la même entreprise ne pourront se rencontrer au 1er tour du tableau ou dans la même poule si cette formule est retenue sauf si une entreprise engage plus de 2 équipes.

Un classement intégral sera réalisé en vue d'obtenir un classement complet des participants.

ARTICLE 17 :

Un challenge classement Groupe BPCE Sports Badminton par équipe est attribué dans chacune des catégories :

Hommes : prenant en compte les simples et doubles hommes et mixtes.

Dames : prenant en compte les simples et doubles dames et mixtes.

Pour être classée, une équipe devra aligner au moins 3 compétiteurs ou compétitrices en simple.

Le challenge national Groupe BPCE Sports hommes ou dames sera attribué dans chacune des compétitions à l'équipe classée première par addition de points obtenus par leurs trois meilleurs joueurs en simple et leurs trois meilleures équipes en double.

En cas d'égalité entre 2 équipes classées premières, le challenge sera attribué :

- 1) Par priorité à l'équipe championne sortante si elle fait parties des 2 équipe classées premières.
- 2) Si cette condition n'est pas remplie, à l'équipe ayant engagé le plus grand nombre de joueurs et joueuses.

ARTICLE 18 :

Attribution des points pour le Challenge.

Individuel ou Double

Vainqueur	8 points	Finaliste	7 points
Troisième	6 points	Quatrième	5 points
Quart de finale	4 points	Huitième de finale	3 points
Seizième de finale	2 points	Tous participants	1 point.

En l'absence de partie de classement pour l'attribution des 3^{ème} et 4^{ème}s places par entente entre les 2 équipes, 5 points seront attribués aux demi-finalistes perdants. Si l'un des 2 joueurs ou l'une des 2 équipes souhaite jouer la partie et pas l'autre, ce(tte) dernier(e) sera déclaré(e) perdant(e) par le délégué Groupe BPCE Sports et ne marquera que 5 points pour la 4^{ème} place alors que le joueur ou l'équipe volontaire marquera les 6 points de la 3^{ème} place.

ARTICLE 19 :

Le challenge national Groupe BPCE Sports sera attribué à l'équipe classée première en comptabilisant les places pour chaque équipe des classements individuels (Homme et Femme), doubles (Homme et Femme) et des classements équipes.

ARTICLE 20 :

Tout joueur exclu d'une rencontre ne pourra participer à la suite de la compétition.

ARTICLE 21 :

Challenge Entreprise

REGLEMENT BADMINTON

CAHIER DES CHARGES PAR DISCIPLINE

Date de la compétition : Prendre contact au préalable avec le secrétariat du Groupe BPCE ports pour vérification de la non concurrence avec un autre challenge.

Durée : 1 ou 2 jours

Assurer conjointement le déroulement des challenges par équipe et les résultats individuels. Utiliser le logiciel compétition Groupe BPCE Sports de la discipline lorsqu'il existe.

Mise à disposition de 12 terrains minimum et de volants (plumes ou plastiques à tête en liège) dont les marques et références seront prises dans la liste officielle des volants agréés de la fédération pour la saison cours.

Trophées par équipe : Outre le Challenge Groupe BPCE Sports qui est transmis chaque année à l'équipe vainqueur de l'année par l'équipe vainqueur l'année précédente, les organisateurs devront au minimum prévoir 1 coupe pour chacune des 3 équipes formant le podium du challenge Groupe BPCE Sports par équipe.